

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
avril
2016

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 6 avril 2016 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

160401

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2016 est adopté, en apportant les modifications suivantes à la résolution 160311, portant le titre de Demande de subvention-École Secondaire de 250 \$. La subvention est faite à l'ordre de l'école secondaire de Saint-Charles plutôt qu'à l'ordre de la Fondation de l'école secondaire de Saint-Anselme.

Adopté

160402

COMPTES

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 210 171,88 \$ et celui des revenus de 2 775 614,80 \$ pour le mois de Février 2016 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Adopté

Administration générale :	41 359,85
Sécurité publique :	16 319,38
Transport :	75 804,53
Hygiène du milieu :	23 399,42
Santé et bien-être :	1 057,26
Aménagement et urbanisme :	2 399,76

Loisirs et culture :	47 294,85
Frais de financement :	2 536,83

RAPPORT DU MAIRE

AVIS DE
MOTION

Je, Vincent Fortier, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un nouveau règlement (16-282) constituant un CCU sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption et modifiera le règlement 94-003.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Ghislain Bélanger, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un nouveau règlement (16-283) concernant une modification des plans d'urbanisme de la municipalité sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption et modifiera le règlement 05-160.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Ghislain Bélanger, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Martin Lacasse, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement d'emprunt (16-284) décrétant les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que les travaux de voirie concernant le développement de la 279 pour la phase 2 totalisant un montant de 1 821 00 \$ et autorisant un emprunt de 1 821 000 sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Vincent Fortier, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Vincent Fortier, donne avis de motion, par les présentes, qu'un nouveau règlement (16-285) concernant les règlements de zonage de la municipalité modifiant ainsi le règlement 05-161 sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Ghislain Bélanger, conseiller

160403

RÈGLEMENT 16-287 DIVISION MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a subi une importante expansion dans les dernières années ;

CONSIDÉRANT que cette expansion se situe principalement au niveau de l'avenue Royale et du nouveau développement résidentiel ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de diviser le nombre d'électeurs en part égal pour chaque district ;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accepte le projet de règlement concernant la modification de la division de la municipalité en 6 districts électoraux.
Adopté unanimement

RÈGLEMENT 16-281
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-264 (SÉCURITÉ PUBLIQUE)

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil reporte l'adoption du règlement 16-281 modifiant le règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.
Adopté

160405

NOMINATION
D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SECRÉTAIRE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accepte la candidature de M. Nicolas St-Gelais à titre de président ainsi que la candidature de M. Jean-François Comeau comme secrétaire d'élection.
Adopté

160406

ACQUISITION DE TERRAIN
DÉVELOPPEMENT DE LA 279

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une promesse d'achat de terrain le 4 avril 2016 avec la Ferme Robertier enr. S.E.N.C ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil fait l'acquisition d'une partie du lot 5 355 983 suivant les modalités de la promesse d'achat du 4 avril 2016.

2. Le conseil mandate Me Nathalie Leblond, notaire au 2789, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, pour préparer le contrat à intervenir entre les parties.

3. Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général par intérim à signer le contrat à intervenir entre les parties et à signer tous les documents nécessaires pour donner pleine et entier effet à la présente résolution et à y inscrire toutes clauses qu'ils jugeront pertinentes.
Adopté

160407

USINE D'ASSAINISSEMENT
ÉTUDE D'AVANT-PROJET

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir un état complet de la situation en regard de son usine d'assainissement ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour procéder à une étude d'avant-projet sur l'usine d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que cette étude servira à déterminer les investissements nécessaires en vue de sa réfection ;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions le 24 mars 2016 ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat d'étude d'avant-projet à SNC Lavalin au montant de 20 005,65 \$, avec taxes ;

2. Le conseil mandate M. Jean-François Comeau, directeur général adjoint, comme signataire de la soumission.

Adopté unanimement

160408

TRAVAUX PUBLICS
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour l'entretien des espaces verts pendant la saison estivale 2016 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions le 6 avril 2016 ;

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat d'entretien des parcs et des fleurs à Ferme Rouleau et frères 2014 Inc., au montant 8 083,16 \$.

Adopté

160409

DÉROGATION MINEURE DE
RÉNALD DOIRON

CONSIDÉRANT que le demandeur a présenté un plan d'implantation de son cabanon préparé par un arpenteur dans les années 1993 pour la construction du dit cabanon ;

CONSIDÉRANT que le cabanon a été implanté de bonne foi et selon les normes de la municipalité à l'époque ;

CONSIDÉRANT que le cabanon a été construit sur une dalle de béton, rendant difficile son déplacement ;

CONSIDÉRANT qu'une borne a été déplacée lors de la construction d'un muret de béton sur la propriété voisine, expliquant l'erreur d'implantation du cabanon ;

CONSIDÉRANT que les voisins ont été invités à être entendus

CONSIDÉRANT que de ne pas autoriser la dérogation mineure constituerait un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT la résolution 160302 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accorde la dérogation mineure au demandeur M. Rénaud Doiron, situé au 12, avenue Lapierre pour l'implantation du cabanon existant, soit pour la marge arrière du cabanon qui est inférieure au minimum autorisé à l'article 39 du règlement de zonage.

Adopté

160410

SERVICE DES LOISIRS
RÔLES ET RESPONSABILITÉS

ATTENDU QUE le service des loisirs est un service direct à la population ;

ATTENDU QUE des investissements majeurs en immobilisation ont déjà été réalisés et sont à venir dans les prochaines années ;

ATTENDU QUE la municipalité doit s'assurer que ces investissements soient effectués en respect des lois et règlement en vigueur ;

ATTENDU QUE les obligations quant à la desserte des loisirs se sont modifiées dans les dernières années ;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par François Audet

QU'UNE définition des principaux rôles et responsabilités soit établie afin d'assurer une desserte optimale des loisirs à la population de Saint-Charles, d'assurer une gestion efficace dans la planification des activités et dans le maintien des infrastructures, et enfin, dans le but de maintenir une relation de collaboration harmonieuse entre la Municipalité et le Charolais Champêtre et ce, dans le respect de leur mission respective.

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Les rôles et responsabilités sont les suivants :

Charolais Champêtre :

- Assurer une réflexion citoyenne, collective et stratégique sur la desserte de loisirs à la population de Saint-Charles
- Assurer la réalisation des activités de loisirs (St-Jean, Marché de Noël, St-Valentin, Déjeuner cognac, terrain de jeux, etc.)
- Assurer le rôle de soutien aux organismes du milieu
- Assurer les activités reliées aux infrastructures de loisirs (hockey mineur, CPA, tournoi, Éperviers, soccer, balle-molle, piscine, etc.)

- Assurer la gestion du budget du Charolais Champêtre
- Coordonner les opérations de maintien et d'entretien des infrastructures de loisirs

Municipalité :

- Recommander et faire approuver les recommandations du Charolais pour les dépenses d'améliorations locatives de plus de 5 000\$
- Assurer un encadrement en regard du respect des règles d'octroi de contrats et de dépenses municipales
- Assurer un encadrement des ressources humaines du service des loisirs en regard des activités courantes et ce, en respect des mandats donnés par le Charolais Champêtre et de la Politique de gestion des ressources humaines de la municipalité
- Assurer un encadrement en regard des suivis budgétaires
- Autoriser les budgets annuels (fonctionnement + immobilisations)

Adopté unanimement

160411

**PROTOCOLE D'ENTENTE
RÉSIDENCE CHARLES-COUILLARD**

CONSIDÉRANT que la résidence Charles-Couillard a fait l'acquisition d'une génératrice pour les besoins de la résidence Charles-Couillard et de l'Hôtel de Ville de Saint-Charles-de-Bellechasse en cas de panne électrique ;

CONSIDÉRANT que la résidence Charles-Couillard a demandé à la municipalité d'entretenir l'équipement ;

CONSIDÉRANT que la résidence a offert à la municipalité la possibilité de raccorder les services d'urgence de l'Hôtel de Ville à leur groupe électrogène et d'offrir, lors de situations d'urgence ou de sinistres, l'accès à la résidence Charles-Couillard aux personnes dans le besoin ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir entre la municipalité et la Résidence Charles-Couillard (2006) Inc. relativement à l'entretien et le raccordement de la génératrice et l'utilisation de la résidence Charles-Couillard comme lieu de refuge.
Adopté

160412

**ENTENTE
QUITTANCE FERME PORCINE MARNIE S.E.N.C**

CONSIDÉRANT que la municipalité est parvenue à une entente entre la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et Ferme porcine Marnie S.E.N.C

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à signer l'entente à intervenir entre la municipalité et la Ferme porcine Marnie S.E.N.C relativement au dossier 300-32-000016-169OF001.

Adopté

160413

SUBVENTION
UNITÉ DES PLAINES

CONSIDÉRANT que les 15, 16 et 17 avril 2016, ils auront le plaisir d'accueillir nos évêques pour la visite pastorale ;

CONSIDÉRANT que cet événement d'importance a lieu tous les six ans et qu'il est primordial pour nos communautés ; encore plus en ces temps de grands changements ;

CONSIDÉRANT que pour ces jours, ils auront besoin de plusieurs lieux de rencontre avec des locaux assez grands pour accueillir plusieurs membres des autres communautés ;

CONSIDÉRANT que ce sera pour une activité pastorale aussi importante que la visite pastorale de l'évêque, ils souhaiteraient obtenir la location d'une salle gratuitement (salle Claude Marquis, le 16 avril 2016, de 9 h à 15 h 00) ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accorde deux locations de la salle Claude Marquis à l'Unité des Plaines de Bellechasse (valeurs en biens et services de 229,95 \$)
Adopté

MENTION DE FÉLICITATIONS

A) OLIVIER ROY

Olivier Roy de Saint-Charles-de-Bellechasse fait partie d'une vingtaine de jeunes de 12 à 35 ans de la région de Chaudières-Appalaches à avoir été honorés pour leurs actions de participation citoyenne, lors d'une soirée de reconnaissance qui s'est déroulée à Lévis.

B) DOMAINE BEL-CHAS

Vignoble Domaine Bel-Chas est l'un des 4 vignobles québécois qui a fait bonne figure lors d'une compétition organisée au Fingerlakes international wine Competition.

C) FERME AGRIMATIC

Holstein Canada décerne chaque année la mention de vache championne aux vaches Holstein pour sa production de lait, de gras ou de protéine dans leur catégorie d'âge. Julien Pelletier et Clémence Bonneau, propriétaires de la ferme Agrimatic à Saint-Charles-de-Bellechasse, compte une vache Championne canadienne catégorie 1 an pour le gras dans leur troupeau, avec une production de près de trois fois la production moyenne en gras.

D) JÉRÉMY LEMIEUX

Est l'un des trois jeunes à se rendre au Championnat Canadien de Judo à Calgary en mai prochain, il y aura un souper Spaghetti bénéfice le 7 mai, à 17 h 30 pour le financement de ce voyage.

160414

RÈGLEMENT 16-286
TAXATION 9-1-1

CONSIDÉRANT que le présent règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion ;

Il est proposé par Dominic Roy
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 et porte le numéro 16-286.
Adopté

Le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-bellechasse décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° RE209-209 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé, sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou dans le cas d'un service multilignes autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

DIVERS

Le conseil informe la population qu'il y a près de 2 000 plants de la Berce de Caucase le long de la rivière Boyer. Une lettre a été rédigée à l'intention de l'Organisme des Bassins Versants de la Côte-Sud, pour mentionner l'appui financier de la municipalité pour son éradication.

PÉRIODE DE QUESTIONS

160415

CLÔTURE

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 21 h.
Adopté

Le directeur général,

Le maire,

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy
